

Avril 2016



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

### Vingt-et-unième Session

Dakar, Sénégal, 20 – 22 avril 2016

### Principaux résultats de la Septième session du Sous-Comité scientifique

#### RÉSUMÉ

Le présent document est le rapport final adopté par le Sous-Comité scientifique du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) lors de sa septième session, tenue à Ténérife, Espagne, du 14 au 16 octobre 2015. Le rapport complet est le Rapport des pêches et de l'aquaculture de la FAO n° 1128 (Bi) (Document d'information COPACE/XXI/2016/2). Les principales questions examinées sont les suivantes: (i) les rapports des sous-groupes de travail d'évaluation des stocks pélagiques, et des espèces démersales présentés par sous-groupes; (ii) le Groupe de travail sur la pêche artisanale et les perspectives futures; (iii) la formulation des conseils sur les mesures d'aménagement dans la région COPACE; (iv) la revue des évaluations et problèmes de rapport; (v) l'examen de l'inventaire sur les pêcheries du COPACE-FIRMS – l'état des mises à jour et utilisation; (vi) les progrès sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches dans la région du COPACE; (vii) les statistiques: tendances des captures, étude socioéconomique et étude sur la stratégie panafricaine; (viii) les pêcheries en haute mer et les écosystèmes marins vulnérables; les perspectives mondiales et régionales; les considérations pour la région COPACE; (ix) les rapports sur les travaux de projets et programmes dans la zone COPACE, le rapport de travaux des institutions de recherche ou des groupes scientifiques dans les pays membres du COPACE; et (x) le future programme de travail dans la région.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

1. La septième session du Sous-Comité Scientifique (SCS) du Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE) s'est tenue du 14 au 16 octobre 2015 à l'Institut océanographique espagnol (IEO), à Ténérife, Espagne.
2. La session a été présidée par M. Kossi Maxoe Sedzro, du Togo. Ont participé à la session un total de 39 participants en provenance de plusieurs pays soit 15 membres du COPACE et des représentants de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), du Comité des pêches du centre-ouest du Golfe de Guinée (CPCO), de la Conférence ministérielle sur la coopération entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT), de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (SEAFO), du projet pour la protection du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME), du projet EAF-Nansen, de l'USAID, du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique et du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale.
3. M. Sedzro a souhaité la bienvenue aux participants. Il a remercié l'IEO pour l'accueil de cette réunion et la FAO pour son soutien permanent au SCS. Il a rappelé le mandat du COPACE et, en particulier, celui du SCS.
4. La séance a été ouverte par M. Luis Lopez Abéllan, Directeur du Centre de l'IEO de Ténérife, au nom du Directeur général de l'IEO, M. Eduardo Balguerías, membre actuel du sous-comité. Il a rappelé aux participants les objectifs du SCS et le rôle de ce dernier qui consiste à adresser des avis scientifiques devant guider les activités des différents acteurs du secteur de la pêche et de toute la communauté, et transformer les difficultés en défis et les faiblesses en opportunités dans les pays concernés.
5. Mme Merete Tandstad, Fonctionnaire des pêches du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Graciano Da Silva, et du Directeur général adjoint du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, M. Arni Mathiesen. Elle a souligné le rôle déterminant du SCS qui consiste à adresser au comité et à ses membres des avis scientifiques destinés à soutenir des décisions en vue d'améliorer la gestion de la pêche. Elle a signalé l'évolution et les changements majeurs qui se sont produits dans de nombreuses pêcheries de la région COPACE depuis la dernière session du SCS ainsi que l'importance d'assurer que ces changements soient pris en compte, que l'on fournisse des informations appropriées aux Groupes de travail afin d'analyser l'impact de ces derniers sur les ressources et que l'on réfléchisse sur la pêche INN. Elle a également insisté sur l'importance vitale que revêtent les pêcheries à petite échelle dans la région COPACE en matière de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance et de génération de revenus.
6. S'exprimant au nom de la FAO et du Département des pêches et de l'aquaculture, Mme Tandstad a remercié l'Espagne et l'IEO pour l'accueil et le soutien à l'organisation de cette session et l'Union européenne pour son soutien financier. Elle a également remercié les gouvernements de la Suède et de la Norvège pour leur soutien aux activités du COPACE grâce à l'allocation d'un budget supplémentaire, ainsi qu'aux projets de pêche NEPAD-FAO et EAF-Nansen.

**PRINCIPAUX RÉSULTATS DES GROUPES DE TRAVAIL**

7. Les **trois catégories adoptées** par les Groupes de travail scientifique du COPACE pour indiquer l'état des stocks sont:

- **Non pleinement exploité:** le stock est en bon état et la pression des pêcheries peut s'accroître sans affecter la durabilité. Toutes les augmentations doivent être considérées dans le contexte de la situation générale de l'environnement.
- **Pleinement exploité:** La pêche fonctionne dans les limites de la durabilité. La pression de pêche actuelle semble durable et peut être maintenue.
- **Surexploité:** La pêche est dans un état indésirable à la fois en termes de biomasse et de la mortalité par pêche. La pression de pêche devrait être réduite pour permettre au stock de se développer.

8. Il a été noté que le Groupe de travail a adopté les points de référence biologiques suivants (BRP):

- **Points de référence cible:**  $B_{0,1}$  et  $F_{0,1}$
- **Les points de référence limite:**  $B_{MSY}$  et  $F_{MSY}$

9. Les points de référence cible indiquent la situation idéale pour les stocks alors que la référence limite indique la situation que nous ne voulons pas dépasser.

10. Le Groupe présentera pour chaque évaluation de stocks:

<p><math>B_{cur}/B_{0,1}</math>: Rapport entre la biomasse estimée pour la dernière année et la biomasse correspondante à <math>F_{0,1}</math>.</p> <p><math>F_{cur}/F_{0,1}</math>: Rapport entre le coefficient de mortalité par pêche effectivement observé la dernière année de la série et <math>F_{0,1}</math>.</p>
---

Où:

$F_{0,1}$ : niveau de mortalité de pêche à laquelle la pente de la courbe Y/R est à 10 pour cent de la pente à l'origine

$B_{0,1}$ : est la valeur de B correspondant à  $F_{0,1}$ .

11. Les avis d'aménagement pour les stocks sont formulés en relation avec les points de référence et sur la base des projections. L'avis est destiné à fournir des conseils pour l'aménagement afin de permettre aux différents stocks d'évoluer dans une direction où chaque stock est exploité à un niveau optimal.

## A) GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PETITS PÉLAGIQUES – NORD

12. Quatre réunions ont été réalisées depuis le SCS en 2011. La présentation traite principalement des résultats de la dernière réunion du Groupe de travail tenue à Casablanca du 20 au 25 juillet 2015. La zone d'étude est définie par les eaux entre la frontière sud du Sénégal et la frontière nord-Atlantique du Maroc. Les rapports des différentes réunions ont été fournis comme documents de référence (voir annexe C du document FAO, 2015; COPACE/XXI/2016/Inf.2).

### Sardine

13. L'état du stock dans les zones A+B continue à s'améliorer, et le stock est maintenant considéré comme non pleinement exploité. Cependant, compte tenu de l'instabilité de cette ressource par rapport aux changements environnementaux, une approche de précaution a été adoptée et une limitation de capture de la sardine A+B au niveau de 2014, soit environ 550 000 tonnes a été recommandée.

14. Le stock dans la zone C est considéré comme non pleinement exploité. Le stock est influencé par des facteurs environnementaux. Vu les fluctuations de biomasse, la capture totale devrait être ajustée aux changements naturels dans le stock.

### **Sardinelle**

15. L'évaluation des espèces de sardinelles a continué de poser un problème pour le Groupe de travail en raison d'absence d'indices d'abondance. L'analyse a été effectuée sur la sardinelle ronde et les résultats des évaluations montrent que le stock est surexploité. Le Groupe de travail maintient sa recommandation de réduire l'effort de pêche pour tous les segments de la flottille.

### **Chinchard**

16. Le chinchard de Cunène reste surexploité tandis que le chinchard d'Atlantique est considéré comme pleinement exploité. Étant donné la nature mixte de cette pêcherie, et les résultats des projections, le Groupe de travail recommande comme approche de précaution, de réduire l'effort et les captures des deux espèces.

### **Maquereau**

17. L'évaluation du maquereau indique que le stock de maquereau est pleinement exploité. Le Groupe de travail recommande de ne pas dépasser la moyenne des prises des cinq dernières années pour l'ensemble de la sous-région.

### **Anchois**

18. Ce stock est considéré comme surexploité. Le Groupe de travail recommande que l'effort actuel soit réduit et qu'il soit ajusté aux fluctuations naturelles de ce stock à long terme.

### **Éthmalose**

19. Les résultats de l'évaluation montrent que le stock est surexploité au niveau sous-régional. Le Groupe de travail recommande que l'effort soit réduit par rapport aux niveaux actuels en vue de retrouver un niveau de capture capable d'assurer la durabilité de cette espèce.
20. Durant les discussions, le Sous-Comité a abordé différentes questions:
21. L'hypothèse de regrouper l'éthmalose sous forme d'un stock unique au niveau de la sous-région a été discutée en relation avec une étude récente sur l'identité du stock. L'accent a été mis sur la pertinence de conduire des études sur l'identité de stock et le Groupe de travail doit analyser cet aspect plus profondément.
22. La sensibilité des différentes méthodes aux choix des paramètres biologiques et les implications pour les résultats a été soulignée pour le cas de la sardinelle ronde. Cette espèce s'avère surexploitée selon le Groupe de travail alors que l'état de pleine exploitation a été trouvé par le Groupe de travail de l'IMROP en Mauritanie suivant l'application d'une autre méthode analytique. À cet effet, il a été précisé que toutes les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe de travail ont donné des résultats convergents et il a été clarifié que le Groupe considère à la fois les résultats des modèles et les informations collectées au sein de la pêcherie pour fonder son diagnostic. Toutefois, l'interruption de la série d'abondance comme les mesures acoustiques et les captures par unité d'effort (CPUE) n'ont pas permis l'application de méthodes d'évaluation plus complexes.

23. Le N/R *Itaf Deme* du Sénégal est disponible pour réaliser l'intercalibration avec le N/R *Dr Fridtjof Nansen* et la nécessité de collaborer dans la gestion des stocks partagés a été soulignée.
24. Des précisions concernant la distinction entre les chinchards ont été fournies avec une présence plus au nord du Cap Blanc du maquereau de l'Atlantique alors que le chinchard de Cunène serait plus présent au sud du même Cap.
25. La nécessité de conduire des campagnes écosystémiques aptes à aider à mieux comprendre les dynamiques des stocks à l'image de celles entreprises par le projet CCLME a été soulignée. De plus, il a été suggéré d'intégrer les changements climatiques dans l'étude des stocks pélagiques notamment la compréhension de la dynamique des stocks. L'importance de renforcer les connaissances au niveau de la biologie et du cycle de vie des espèces pélagiques a également été rappelée.

## **B) GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PETITS PÉLAGIQUES – SUD**

26. L'état des ressources des petits pélagiques dans le sud de la région du COPACE, allant de la Guinée-Bissau à l'Angola, se base sur les résultats du Groupe de travail qui s'est tenu à Pointe Noire en République du Congo du 17 au 23 mars 2014.
27. Les principales espèces de petits pélagiques étudiées par le Groupe de travail sont: la sardinelle ronde (*Sardinella aurita*), la sardinelle plate (*Sardinella maderensis*), l'éthmalose (*Ethmalosa fimbriata*), l'anchois (*Engraulis encrasicolus*) et les carangidés. Le Groupe de travail considère quatre sous-zones: Nord (Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Léone, Libéria), Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin), Centre (Nigéria, Cameroun) et Sud (République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon et Angola).
28. Les séries de données sur les prises et l'effort de pêche (1990-2012) de 16 stocks ont été analysées. Le Groupe de travail a eu également accès aux données indépendantes de la pêche provenant des campagnes menées par le N/R *Dr. Fridtjof Nansen*.
29. Les résultats de l'évaluation sont:
  - (a) surexploités - sardinelle ronde, stock Ouest; anchois, stock Ouest; chinchard de Cunène, stock Nord et Sud; maquereau, stock Sud et Nord;
  - (b) pleinement exploités - sardinelle plate, stock ouest; sardinelle plate et ronde, zone Nord; éthmalose, stock Nord et Sud;
  - (c) non pleinement exploités - anchois, stock Sud (d) les stocks de sardinelle ronde n'ont pas pu être évalués, stock Centre; sardinelle plate stock Centre; éthmalose, stock Centre; éthmalose stock Ouest, et chinchard de Cunène, stock Ouest.
30. Le Groupe de travail a recommandé:
  - Pour les stocks surexploités, que les niveaux de capture ne dépassent pas la moyenne des cinq dernières années afin de permettre le renouvellement du stock.
  - Pour les stocks pleinement exploités, le niveau de capture ne devrait pas dépasser le niveau de capture moyen enregistré ces trois dernières années.
  - La majorité des pêcheries de la région étant multispécifiques, l'effort de pêche devrait être globalement réduit.

31. Des questions relatives à l'insuffisance ou au manque de données destinées à évaluer les stocks et concernant l'incohérence du rapport de ces données ont été exprimées. Des recommandations concernant des actions futures ont été formulées.

### C) GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES DÉMERSALES – NORD

32. L'état des stocks démersaux dans la région nord du COPACE s'étendant des eaux à la frontière sud du Sénégal à la frontière nord-Atlantique du Maroc a été présenté à partir des évaluations faites par le Groupe de travail sur les ressources démersales sous-groupe Nord à Fuengirola, Espagne du 18 au 27 novembre 2015.
33. Un total de 28 stocks a été analysé. Le groupe d'espèces le plus important dans la région est les céphalopodes, en particulier le poulpe qui représente une moyenne de 37 pour cent des prises totales, des ressources démersales obtenues pendant la période analysée.
34. La plupart des espèces démersales a diminué ces dernières années. Parmi les stocks évalués:

- **Dix sont surexploités** – le mérrou blanc en Mauritanie, Gambie et au Sénégal (qui se trouvent dans un état grave de surexploitation); la crevette rose du Sud au Sénégal-Gambie; le poulpe stock de Cap Blanc et stock Dakhla; le merlu blanc au Maroc; les pagres au Maroc; le pageot acarne au Maroc; les dorades au Maroc; le diagramme gris et la crevette rose au Maroc.
- **Six stocks sont considérés pleinement exploités** – l'otolithe Sénégal-Gambie; denté à gros yeux stock/zone Mauritanie-Sénégal-Gambie et stock Maroc; pagre à points bleus stock/zone Mauritanie, Sénégal, et Gambie; le calmar stock de Dakhla et stock Sénégal-Gambie.
- **Douze stocks ont été considérés comme n'étant pas pleinement exploités** – le merlu noir en Mauritanie; le poisson-chat stock Sénégal-Gambie; le pageot à tâche rouge stock/zone Mauritanie-Sénégal-Gambie; la crevette rose stock Mauritanie, Sénégal-Gambie; la crevette rose du Sud stock Mauritanie; le poulpe stock Sénégal-Gambie; la seiche stock Dakhla, la seiche stock Cap Blancet, stock Sénégal-Gambie; et le calmar stock Dakhla.

35. Le Groupe de travail a recommandé de réduire la mortalité par pêche de 2012 pour toutes les espèces surexploitées. En ce qui concerne les stocks qui ne sont pas pleinement exploités et ceux pour lesquels il n'a pas été possible d'obtenir de résultats fiables, l'approche de précaution veut que la mortalité par pêche ne dépasse pas son niveau actuel (2012).
36. Le SCS a constaté une amélioration de certains stocks de la région qui pourrait être due à un renforcement des plans de gestion mis en œuvre par les pays (notamment au Maroc et en Mauritanie) et a recommandé d'appliquer les plans de gestion en vigueur et de contrôler les pêcheries afin d'éviter un nouveau déclin des stocks.

### D) GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES DÉMERSALES – SUD

37. Les résultats de l'état actuel des stocks démersaux sont fondés sur la troisième réunion du Groupe de travail FAO/COPACE sur l'évaluation des ressources démersales, sous-groupe Sud. Ce Groupe s'était réuni du 15 au 24 novembre 2011, à Accra, au Ghana. La zone de travail du Groupe de travail est définie comme étant les eaux situées entre la frontière sud du Sénégal et la frontière sud de l'Angola, incluant le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe.

38. Un total de 50 stocks environ a été analysé. Six stocks n'ont pu être évalués avec les modèles à disposition parce que les données remises au Groupe de travail n'étaient pas dans le format approprié et/ou n'étaient pas suffisantes pour être utilisées dans les modèles d'évaluation. Le Groupe de travail a signalé que certains pays de la région ont cessé de collecter les données de capture et d'effort.

- **Neuf stocks ont été déclarés surexploités** – otolithes stock/zone Guinée-Bissau et Guinée stock/zone Angola, Congo, République démocratique du Congo et Gabon; Friture zone Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin stock/zone et Congo et Angola; Capitaine stock/zone Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin, et stock/zone Congo+Angola; Pageot stock/zone Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin; sole stock Angola; et seiche stock Ghana.
- **Douze stocks sont pleinement exploités** – bossus, capitaine et grondeur stock/zone Guinée et Guinée-Bissau; mérrou à points bleus et Murénidés stock/zone Cap-Vert; otolithes stock/zone Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin et stock/zone Nigéria et Cameroun; merlu noir et denté à gros yeux stock/zone Angola; denté stock/zone Congo, Gabon, Angola, République démocratique du Congo; la crevette rose stock Guinée-Bissau et stock Congo; et la crevette rose du Sud stock Congo.
- **Cinq stocks ne sont pas pleinement exploités** – sparidés, machoiron et sole stock/zone Guinée-Bissau et Guinée; la crevette rose du Sud stock Ghana; et octopus stock Guinée-Bissau.

39. Il a été recommandé que l'effort de pêche soit réduit pour les stocks surexploités ou maintenu pour les autres stocks afin d'éviter l'épuisement des ressources. Lorsque c'est possible, des recommandations sur les niveaux de capture pour chaque stock ont également été formulées. Une réduction générale de l'effort de pêche est nécessaire étant donné que la plupart des pêcheries de la région sont multispécifiques. Les évaluations menées présentaient une certaine incertitude due principalement aux déficiences de certaines données disponibles.

## **FORMULATION DES CONSEILS SUR LES MESURES D'AMÉNAGEMENT DANS LA RÉGION DU COPACE**

40. Le sous-comité a approuvé les rapports des Groupes de travail qui seront présentés au Comité (COPACE). Un résumé des recommandations en matière d'évaluation et de gestion est joint en annexe D du rapport SSC (FAO, 2015; CEEAF/XXI/2016/Inf. 2) et en annexe 1 de ce rapport. L'annexe E du rapport du SSC présente les principales recommandations des évaluations des quatre Groupes de travail (voir annexe 2).

## **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PÊCHE ARTISANALE: RÔLE ET PERSPECTIVES À LA LUMIÈRE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES VISANT À ASSURER LA DURABILITÉ DE LA PÊCHE ARTISANALE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ**

41. Un aperçu sur le travail effectué par le Groupe de travail du COPACE sur la pêche artisanale à la lumière des différentes initiatives au niveau global et régional a été présenté et discuté.

42. L'importance de la pêche artisanale et son rôle dans la contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, à l'échelle mondiale et régionale, des pays en développement et de la zone COPACE ont été présentés. La forte implication des femmes dans ce sous-secteur a aussi été soulignée.

43. Face au rôle croissant de la pêche artisanale pour la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, des Directives volontaires visant à assurer une pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale) ont été développées dans le cadre d'un processus consultatif et approuvées par le Comité des pêches (COFI) en 2014. La nature, les objectifs et le contenu de ces Directives ont été présentés.
44. Dans ce contexte, le besoin de redynamisation du Groupe de travail sur la pêche artisanale instauré dans le cadre du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) et l'étude de son rôle potentiel pour l'opérationnalisation des Directives sur la pêche artisanale a été soumis à l'avis des participants du SCS.
45. Ces derniers ont reconnu dans leurs échanges l'importance du Groupe de travail sur la pêche artisanale du COPACE, et les besoins d'actualisation de ses termes de références en lien avec les Directives sur la pêche artisanale et autres initiatives, comme par exemple les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives volontaires sur les régimes fonciers).
46. Les participants ont par ailleurs souligné que cette actualisation des termes de référence du Groupe de travail sur la pêche artisanale du COPACE devra prendre en compte d'autres initiatives en cours comme le Groupe de travail sur la pêche artisanale de l'Union africaine et leur réunion de réflexion sur la pêche artisanale ainsi que l'initiative «Too big to ignore». Un groupe restreint a été mis en place pour effectuer des premières propositions au SCS sur l'ajustement des termes de référence et des membres du Groupe de travail sur la pêche artisanale du COPACE; l'organisation d'un atelier sur ce sujet a été proposée.
47. La proposition des termes de référence révisés pour le Groupe de travail sur la pêche artisanale comme elle a été mise en avant par le groupe restreint et discutée par le SCS est présentée en annexe 3 de ce rapport pour que le Comité puisse en prendre compte.

## **RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES DANS LA ZONE DU COPACE**

48. Un résumé des principaux résultats de la revue technique des rapports du Groupe de travail et des méthodes d'évaluation appliquées par les Groupes de travail ainsi que des suggestions pour améliorer le flux de documentation à partir des Groupes de travail ont été présentés et discutés.
49. Ces revues ont fourni des conseils sur les évaluations menées tout en considérant les données mises à la disposition du groupe et les méthodes alternatives, notamment pour les pêcheries pauvres en données.
50. La réunion du groupe d'experts a conclu que les rapports des Groupes de travail remplissent le principal objectif qui consiste à documenter les méthodes d'évaluation qui sont à la base de la détermination de l'état des stocks et des recommandations de gestion dans le cadre du processus du COPACE. Par ailleurs, les Groupes de travail ont été encouragés à documenter toutes les explorations, discussions et autres choix techniques retenus pendant les Groupes de travail, même s'ils ne sont pas tous inclus dans les rapports, et à documenter la fiabilité pour chaque source de données. Cela devrait favoriser le contrôle de qualité, la transparence et la continuité lors du changement de membres au sein des Groupes de travail.
51. Le SCS a pris note et a approuvé les prochaines étapes proposées relatives au suivi de cette revue qui comprend l'appropriation par les différents membres des Groupes de travail du résultat final des revues, l'exploration de méthodes (ou approches) alternatives d'évaluation lors des réunions

futures, la recherche de moyens pour la formation des membres des Groupes de travail sur les méthodes et/ou approches d'évaluation retenues.

52. Les rapports des Groupes de travail sont généralement mis à la disposition des membres des Groupes de travail en version provisoire après la réunion tandis que le rapport final fait l'objet d'une révision technique interne et est finalisé en anglais et en français. Certains rapports ont été finalisés avec un retard considérable en raison des limites des moyens humains et financiers limités ces dernières années, des coûts et du temps demandés pour la traduction ainsi que des intervalles entre les réunions du SCS. Cette situation pose un problème étant donné que l'évaluation et les conseils de gestion sont définis dans le temps et doivent être distribués rapidement afin d'être adoptés et pris en compte par les autorités nationales compétentes.
53. Pour résoudre certaines de ces questions, le Groupe de travail sur les petits pélagiques Nord prépare depuis quelques années un résumé sur les mesures de «gestion» préconisées à l'issue des analyses et met en évidence les principaux résultats obtenus. Lors de la réunion de 2015, des termes de référence pour le président des Groupes de travail ont même été élaborés. Ces deux initiatives ont été appréciées par le SCS qui a invité tous les Groupes de travail à adopter les mêmes procédures et exigences.

## **EXAMEN DE L'INVENTAIRE DES PÊCHERIES DU COPACE - ÉTAT DES MISES À JOUR ET UTILISATION**

54. Un aperçu du FIRMS et de la coopération avec le COPACE a été présenté.
55. En ce qui concerne les accords actuels qui portent sur l'attribution de responsabilités, la gouvernance et l'entretien, il a été rappelé que le COPACE est responsable du contenu de l'inventaire des ressources marines, alors que les différents pays sont responsables de l'inventaire de la pêche. Notant en même temps que le COPACE a la responsabilité institutionnelle de la cohérence et consistance de l'inventaire des pêcheries, et la supervision des aspects stratégiques et politiques. Le président du SCS est le point focal et le point focal FIRMS pour la région COPACE. Les rapports sur les ressources marines peuvent être publiés sur la base des rapports publiés par les différents Groupes de travail du COPACE. Les pays peuvent mettre à jour leurs inventaires de pêche de façon périodique.
56. Le SCS a été prié de fournir des commentaires sur les fiches d'information actuelles, et sur la façon dont les flux de travail, la périodicité de la mise à jour et le téléchargement d'informations dans FIRMS peuvent être améliorés.
57. Différents intervenants ont évoqué plusieurs points concernant la clarification des procédures de validation, d'actualisation et de la propriété des données dans FIRMS. Il a été précisé que les informations sur les pêcheries sont sur fichier Excel, ce qui rend plus aisée leur mise à jour. Les données sur les pêcheries sont fournies et validées par les pays alors que celles concernant les ressources proviennent de rapports publiés par le Groupe de travail du COPACE sur l'évaluation des ressources.
58. Des préoccupations ont été notées concernant la publication sous forme de tableau de bord synoptique de certaines informations – comme le statut des stocks – qui peuvent s'avérer confidentielles et stratégiques pour certains pays dans la région. À cet effet, il a été demandé de garantir l'accord des pays sur les modalités de la diffusion des informations avant leur divulgation publique. Un accord sur les informations minimales pouvant être divulguées devrait pouvoir être mis en place. De plus, certains produits présentés devront nécessiter davantage de concertations avant leur mise en ligne par le FIRMS.

## PROGRÈS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AEP DANS LA RÉGION DU COPACE

59. En Afrique, le soutien est principalement assuré à travers le projet EAF-Nansen. Depuis 2007, le projet aide les pays côtiers africains à entreprendre des activités orientées vers la mise en œuvre de l'AEP. Les différentes activités, souvent réalisées en partenariat avec le COPACE et avec les organismes de pêche sous-régionaux (COREP, FCWC et SRFC), ont été énumérées ainsi que les projets GEM dans la région (BCC, CCLME et GCLME), y compris l'acquisition de connaissances sur les écosystèmes marins à travers les pêcheries et les études écosystémiques menées avec le navire de recherche *Dr Fridtjof Nansen*. Il a également été fait mention des ateliers multidisciplinaires régionaux et de la formation sur différents aspects de la recherche et de la gestion, des projets nationaux et sous-régionaux destinés à préparer des plans de gestion des pêches, et de la mise en place d'un processus permettant l'examen et le suivi de l'AEP. Il a été signalé que ces activités ont contribué à mieux connaître l'AEP.
60. Les problèmes les plus critiques qui ont été rencontrés sont une capacité scientifique et de gestion traditionnellement insuffisante, le besoin de voir les acteurs s'impliquer de façon plus effective et les conflits entre les objectifs de durabilité à long terme et les besoins sociaux et économiques à court terme.
61. On a demandé au SCS de formuler des recommandations au Comité afin d'assurer la mise en œuvre immédiate des plans de gestion nationaux de l'AEP, d'insister auprès des pays de l'Afrique du Nord-Ouest pour qu'ils examinent et approuvent le cadre de gestion sous-régional pour les pêches des petits pélagiques lorsqu'ils le reçoivent du CCLME, de le soumettre à l'adoption lors de la session suivante du COPACE et d'évaluer les progrès réalisés par les pays et les régions dans l'ensemble en ce qui concerne l'utilisation de l'approche écosystémique dans la gestion de leurs pêcheries.
62. Dans les discussions qui ont suivi la présentation, le SCS a constaté avec satisfaction les différentes activités entreprises afin de poursuivre la mise en œuvre de l'AEP dans la région. Les échanges se sont centrés sur la façon dont les pays peuvent mettre en œuvre les plans de façon effective et sur un outil de suivi. Plusieurs pays ont également commenté d'autres initiatives nationales ayant trait à la mise en place de l'AEP. Il a été également signalé que les objectifs des pêches diffèrent d'un pays à l'autre et que de nombreux pays se sentent poussés à adopter et à mettre en œuvre l'AEP en raison de la pression du marché et pour des raisons de certification.
63. Le SCS a noté que le processus de mise en œuvre devrait être orienté sur l'action plutôt que sur une formation complémentaire.

## STATISTIQUES: TENDANCES DES CAPTURES, ÉTUDE SOCIOÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE PANAFRICAINNE

64. Les tendances de captures de la base de données du COPACE ont été présentées succinctement.
65. La production totale des captures dans l'ensemble de la région COPACE a subi une diminution constante suite à son maximum historique atteint en 2010, établi à 4,5 millions de tonnes. Sur la période plus longue de 44 ans contenue dans la base de données, une tendance générale à la hausse est clairement visible. On peut également remarquer l'apparition d'un modèle de cycles de captures qui vont de six à treize ans. Le point final minimum de chacun des cycles a toujours été plus élevé que celui de son point de départ. Le Sous-Comité a remarqué que l'impact environnemental sur les ressources doit faire l'objet de recherches supplémentaires, également en relation avec le changement climatique.

66. La part des captures effectuées par les pays pratiquant la pêche en eaux lointaines (Distant Water Fishing Nations - DWFN) sur la totalité de la production en termes de captures est en décroissance, passant de 57,5 pour cent en 1977 à 16,7 pour cent en 2013. Cela indique que les pays littoraux exploitent eux-mêmes leurs ressources de pêche dans leurs zones économiques exclusives (ZEE) au lieu de commercialiser des licences de pêche au moyen d'accords de pêche avec les DWFN.
67. À ce jour, la base de données du COPACE sur les captures comprend des statistiques de captures pour 297 espèces différentes. Dans l'ensemble de la zone, 63,6 pour cent du total des captures pour la période 2010-2013 se sont effectuées au niveau des espèces et uniquement 5,3 pour cent correspondent à une catégorie générique «poissons marins nca».
68. Les principaux sujets concernant «*Une stratégie panafricaine sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données sur la pêche et l'aquaculture*»<sup>1</sup> qui recouvrent les sous-secteurs industriel et artisanal de pêche en mer aussi bien que les eaux intérieures, la production de l'aquaculture, la post-récolte et le commerce, qui sont: i) un cadre conceptuel et de principes directeurs; ii) une liste de variables fondamentales qui doivent être recueillies aux différents niveaux nationaux; iii) le cadre institutionnel pour les échanges d'informations; iv) les statistiques de la pêche et de l'aquaculture et leur inclusion dans les Systèmes nationaux de statistiques et les stratégies nationales pour le développement de statistiques (National Strategy for the Development of Statistics - NSDS); v) le développement de capacités; et vi) un plan d'action pour leur mise en place prenant en compte les considérations de financement. Les principes directeurs de cette stratégie sont actuellement mis en place dans plusieurs projets en Afrique.

## **PÊCHE EN HAUTE MER ET ÉCOSYSTÈMES MARINS VULNÉRABLES; PERSPECTIVES MONDIALES ET RÉGIONALES; CONSIDÉRATIONS POUR LA RÉGION COPACE**

69. La FAO a fourni une mise à jour des discussions et négociations portant sur la pêche en eau profonde et les écosystèmes vulnérables dans les zones situées au-delà des juridictions nationales (ZADJN) au niveau mondial et régional, ainsi qu'une vision d'ensemble des activités développées dans la cadre du programme de la FAO pour la pêche en eaux profondes, notamment le projet pour les ZADJN du Programme commun pour les océans (CECAF/SSCVII/2015/11).
70. Les Directives internationales pour la gestion de la pêche profonde en haute mer (Directives DSF) ont été adoptées en 2008.
71. Une introduction aux Directives internationales pour la gestion de la pêche profonde en haute mer, qui comprenait les critères d'identification des écosystèmes marins vulnérables (EMV) a été fournie. Concernant les activités en cours, la FAO a expliqué le Portail et la base de données d'informations sur les EMV. Cette base de données a été mise en place en décembre 2014 et elle présente les mesures concernant les EMV.
72. Historiquement dans la région COPACE, dans les ZADJN, les activités de pêche en eaux profondes ne se sont pas trop développées, mais certains pays reportent des captures d'espèces d'eau profonde dans certaines des régions se référant statistiquement au COPACE. Puisque le mandat du COPACE comprend les ZADJN, on a estimé qu'il était convenable que le SCS discute et échange des informations concernant certaines des réalisations récentes concernant la

<sup>1</sup> NEPAD, FAO et AU-IBAR, 2014. La stratégie panafricaine pour le développement du recueil de données sur la pêche et l'aquaculture, leur analyse et leur divulgation. Téléchargeable à l'adresse: [www.au-ibar.org/general-publications?showall=&start=1](http://www.au-ibar.org/general-publications?showall=&start=1)

pêche en eau profonde et la conservation de la biodiversité dans la région du COPACE, y compris dans les ZADJN, ainsi que pour discuter les informations pertinentes et les rapports des recherches concernant les mesures de conservation visant à protéger les EMV. L'organisation d'un atelier régional pour étudier la pêche en eau profonde et les EMV dans la région du COPACE a été proposée au début de 2016 et le SCS a été invité à réfléchir et élaborer une liste comprenant des spécialistes et experts scientifiques ainsi que de proposer les sujets scientifiques à aborder à l'occasion de l'atelier du Groupe régional DSF/EMV (Pêche en eau profonde/EMV) dans la région du COPACE.

73. Les participants ont fourni une vision actualisée des activités en eau profonde dans la région, principalement concernant les activités dans le cadre des ZEE, en signalant le type d'informations qui devrait être disponible pour améliorer les connaissances dans le domaine de la pêche en eau profonde et les écosystèmes dans la région COPACE. Deux EMV ont été identifiées dans la zone 34.1.2 de la région COPACE (îles Canaries) en appliquant la méthodologie de la NAFO. En Mauritanie, on dispose d'un atlas des EMV. On a également signalé des contraintes concernant l'identification des espèces d'eau profonde.
74. Plusieurs pays ont signalé leur volonté de fournir des noms d'experts scientifiques en vue de la réunion portant sur la pêche en eau profonde/EMV prévue en 2016.

## **PROGRAMME DE TRAVAIL DANS LA RÉGION – GROUPES DE TRAVAIL ET ACTIVITÉS**

75. Notant les progrès réalisés dans l'évaluation de plusieurs stocks et les insuffisances récurrentes demandant des actions correctives immédiates ou à moyen terme, le SCS recommande fortement que les Groupes de travail se penchent davantage sur un certain nombre d'aspects portant sur:
  - (i) Le développement des connaissances scientifiques.
  - (ii) Le développement et l'amélioration des outils méthodologiques.De même, le SCS invite le Comité à soutenir:
  - (iii) Le renforcement des systèmes d'échantillonnage statistique et biologique dans l'ensemble des pays de la région du COPACE.
  - (iv) Le renforcement des capacités en matière de méthodes d'évaluation directe.
  - (v) Le renforcement des synergies et de la coopération régionale en matière de recherche et de gestion, notamment en raison du caractère transfrontalier d'un grand nombre de stocks de petits pélagiques et démersaux partagés par les pays des sous-régions et entre les sous-régions et tenant compte des interactions écosystémiques de ces ressources.
76. Les recommandations générales et spécifiques découlant des débats sont données en annexe 2 de ce rapport.
77. La délégation espagnole a informé le SCS que l'IEO a mis en place un système de suivi afin de recueillir de l'information systématique sur les pêches menées dans les îles Canaries autre que la pêche au thon. Les données collectées peuvent permettre de procéder à des évaluations pour certains stocks et espèces capturées dans des pêcheries locales. En outre, des informations sur les activités de pêche ainsi que sur la biologie des principales espèces cibles pourraient être pertinentes pour le travail de la SCS. En conséquence, la délégation espagnole a demandé au SCS de considérer la possibilité d'inclure l'évaluation de ces stocks des îles Canaries (Division COPACE 34.1.2) dans le travail d'évaluation régulière de ses Groupes de travail. La proposition a été acceptée et approuvée par le SCS.

78. Le SCS a approuvé la session des Groupes de travail proposée pour la prochaine période intersession selon le schéma suivant:
- **La réunion du Groupe de travail sur les espèces démersales - Sous-groupe Sud** est prévue pour le **premier trimestre 2016 au Gabon** dans l'attente de la confirmation des partenaires au sujet des mécanismes de financement.
  - **Le Groupe de travail des petits pélagiques - Sous-groupe-Nord** devrait se réunir **en mai/juin 2016 au Sénégal**, dans l'attente de la confirmation des partenaires de maintenir les mécanismes financiers actuels.
  - **Une réunion du Groupe de travail des espèces démersales - Sous-groupe Nord** est proposée de façon provisoire pour le **troisième trimestre 2016 à Ténérife**, en Espagne, dans l'attente de la confirmation des partenaires au sujet des mécanismes de financement.
  - Une réunion du **Groupe de travail des petits pélagiques - Sous-groupe Sud** est prévue pour le **quatrième trimestre 2016 ou début 2017 au Ghana** dans l'attente de la confirmation des partenaires financiers.
79. Les opportunités d'organiser une session du Groupe de travail sur la pêche artisanale seront recherchées.
80. Pour garantir la durabilité des Groupes de travail, le SCS recommande que le Comité adopte un mécanisme financier semblable à celui du Groupe de travail sur les pélagiques Nord pour les autres Groupes de travail ce qui faciliterait la planification et garantirait l'organisation des réunions ordinaires.

## **AUTRES QUESTIONS**

### **A) RAPPORT D'ACTIVITÉS DES AUTRES PROJETS/PROGRAMMES DANS LA RÉGION DU COPACE**

#### **I. PROJET EAF-NANSEN**

81. Depuis 40 ans, un navire de recherche scientifique portant pavillon des Nations Unies, le N/R *Dr Fridtjof Nansen*, a contribué à la recherche océanographique ainsi qu'à l'évaluation, au contrôle et suivi des ressources halieutiques dans les pays en voies de développement, grâce au programme EAF-Nansen. Des explications sur les deux principaux piliers du projet ont été fournies, dont la recherche et l'élaboration de rapports scientifiques sur les écosystèmes marins effectuées par le N/R *Dr Fridtjof Nansen* ainsi que la gestion de l'AEP. Dans le cadre du premier pilier, plusieurs études concernant la région COPACE ont été élaborées en collaboration avec plusieurs pays des projets GEM – CCLME et GCLME. L'ampleur et l'importance de la base de données constituée au cours des années ont été sous-estimées. On a également signalé le rôle de facilitation du Projet dans le cadre de la coopération dans la recherche scientifique Nord-Sud et Sud-Sud.
82. Le SCS a évalué les travaux de recherche en soutien des industries d'extraction de pétrole et de gaz dans certains des états membres (Angola, Ghana) et l'échantillonneur à saisie multiple assisté par vidéo (VAMS).
83. Concernant le second pilier du Projet, les projets nationaux sur le développement de plan de gestion des pêcheries, de formation, de mentorat ainsi que d'autres activités visant le développement de capacités ont été expliqués. Il a également été signalé l'appui fourni au Groupe de travail du COPACE.
84. Le SCS a procédé à l'évaluation de la nouvelle étape du Projet EAF-Nansen, suite à la décision du Gouvernement de la Norvège de fournir un nouveau bateau au projet.
85. En comparant les statistiques concernant les navires de recherche existants et futurs, il a été remarqué que le nouveau bateau de recherche sera mieux équipé pour satisfaire les besoins du nouveau programme. Le SCS pourra poursuivre une excellente collaboration avec les organisations et les entités régionales et sous régionales de gestion des pêcheries, ainsi que dans le cadre des projets portant sur les grands écosystèmes marins.
86. Le SCS a pris note de ces informations et a exprimé sa gratitude envers le Gouvernement de la Norvège pour le soutien continu porté aux pays africains par le Projet EAF-Nansen. Les membres du sous-comité ont cherché à obtenir des éclaircissements sur un certain nombre de sujets y compris les travaux de recherche qui seront entrepris par le N/R *Dr Fridtjof Nansen*, vis-à-vis des travaux de recherche menés par les différents navires nationaux, en soulignant l'importance des aspects environnementaux, et la profondeur à laquelle le navire peut effectuer des recherches.

#### **II. PROJET DU GRAND ÉCOSYSTÈME MARIN DU COURANT DES CANARIES (CCLME)**

87. L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sont les agences responsables de l'exécution du projet sur le Grand écosystème marin du Courant des Canaries (GCLME). Le projet est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avec le cofinancement des pays participants et d'autres partenaires.
88. Un effort important a été consacré au développement de l'Analyse diagnostique transfrontalière

(ADT). Ce document technique et scientifique permet de caractériser l'importance relative des sources, des causes et des effets des problèmes transfrontaliers. Les campagnes scientifiques menées, les projets de démonstration ainsi que les nombreuses études thématiques ont servi de base pour élaborer l'ADT qui a été publié sur le site Internet du projet en cours d'édition (<http://www.canarycurrent.org/en/about/working-groups-1/tda-working-group>).

89. Le Plan d'action stratégique (PAS), document politique négocié, a été formulé par un large groupe d'experts et d'acteurs représentatifs ayant déjà participé à la préparation de l'ADT. Il définit les actions prioritaires à entreprendre pour résoudre les problèmes transfrontaliers identifiés dans l'ADT. Un cadre de gouvernance pour la mise en œuvre du PAS a été défini. Le PAS sera finalisé et soumis pour signature par les sept pays.

### **III. ACQUIS ET PERSPECTIVES DU CSRP DANS LA GESTION DURABLE DES PETITS PÉLAGIQUES DANS LE CONTEXTE D'UNE PÊCHE DURABLE EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

90. La Commission sous-régionale des pêches (CSRP) a présenté les diverses activités qu'elle mène dans sa zone de compétence à travers différents projets.

91. Le projet «Vers des politiques régionales des petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest» (Projet «Petits pélagiques») est mis en œuvre par la CSRP depuis 2007. Certaines synergies ont été développées avec la FAO dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de démonstration du projet CCLME (Grand écosystème marin du courant des Canaries) sur les petits pélagiques.

92. Au cours de ces dernières années, le projet «Petits pélagiques» a permis de mettre en place des mécanismes de consultation et de développer des instruments politiques au bénéfice des États membres. Le projet a appuyé la création de Comités consultatifs nationaux (CCN) en Gambie (2011), au Sénégal (2011) et en Mauritanie (2012) et un Comité consultatif régional (CCR) (2012) pour promouvoir la coopération au sein et entre les États.

93. Le plan d'action 2016/2017 est articulé autour de cinq objectifs:

- Objectif 1: Mobiliser l'expertise scientifique multidisciplinaire pour l'aide à la décision.
- Objectif 2: Soutenir la structuration, l'analyse et la synthèse de données et de connaissances pour connaître et comprendre l'état et la dynamique des ressources halieutiques.
- Objectif 3: Organiser et animer les comités consultatifs nationaux de gestion des petits pélagiques, associant professionnels et opérateurs des pêches et autres parties prenantes, pour identifier les priorités de gestion des ressources halieutiques.
- Objectif 4: Promouvoir des plans d'aménagement sur des pêcheries dites prioritaires d'importance politique et/ou sociétale.
- Objectif 5: Diffuser et transférer les connaissances.

### **IV. PROJET UTF: ÉVALUATION DES RESSOURCES MARINES EN GUINÉE ÉQUATORIALE**

94. Ce projet de quatre ans a été lancé en août 2014 à Malabo, en Guinée équatoriale. Il est financé par le Gouvernement de la Guinée équatoriale et mis en œuvre par la FAO en collaboration avec le Ministère de la pêche et de l'environnement (MPMA) de la Guinée équatoriale. La FAO a apporté son assistance technique et son soutien depuis son élaboration et un coordinateur de projet a été désigné en septembre 2015.

95. Le projet vise à améliorer les connaissances scientifiques de l'état des ressources halieutiques marines en Guinée équatoriale afin de garantir une exploitation maximale et durable en vue d'améliorer la gestion des pêcheries et de développer et d'assurer un approvisionnement garanti

de produits halieutiques de qualité sur les marchés nationaux qui contribuera à renforcer la sécurité alimentaire et à réduire la dépendance de l'importation de produits halieutiques provenant de marchés extérieurs.

96. Les trois principaux éléments du projet sont les suivants:

- Cartographie des fonds marins et études des ressources halieutiques.
- Renforcement des capacités du MPMA à travers une meilleure organisation, une formation supérieure et un équipement de meilleure qualité.
- Évaluation et gestion des ressources halieutiques.

97. Les principales activités mises en œuvre à ce jour sont la création d'une infrastructure du projet et l'organisation des données dans le MPMA; le développement des capacités en informatique de base, les statistiques de base sur les pêches et la collecte de données sur les pêches.

## **V. PROJET SUR LE CONCEPT DE SURPLUS DANS LE CADRE DES ACCORDS DE PARTENARIAT POUR LA PECHERIE DURABLE (SFPAS)**

98. Ce projet se réfère au dixième contrat spécifique dans le cadre du contrat MARE/2012/21 "Conseil scientifique pour la pêche au-delà des eaux de l'Union européenne", commandité par la DGMARE (EU) auprès du Consortium sous la direction de l'IEO (IEO, AZTI, IPMA, IRD, Agrocampus Ouest, MRAG et IMARES).

99. Son principal objectif est de fournir une orientation et des conseils concernant les trois différents types de SFPA de l'UE: SFPA mixtes en Afrique de l'Ouest, SFPA thon et SFPA avec le Groenland. Dans le contexte spécifique de l'Afrique de l'Ouest, le principal but est de fournir des conseils scientifiques sur le concept de surplus à appliquer aux stocks d'espèces pélagiques et démersales couverts par les accords de partenariat pour la pêche durable (SFPA). L'étude devrait envisager la démarche du stock unique comme hypothèse de base, et considérer également l'évaluation de l'intégration de l'approche fondée sur l'écosystème.

## **VI. RÉSULTATS DES ÉTUDES SUR LES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – RÉALISÉES DANS LE CADRE DU NFFP**

100. Les conclusions de deux études de cas ont été présentées, réalisées avec le soutien du programme Poisson du NEPAD-FAO (NFFP) en collaboration avec le projet EAF-Nansen sur «Le changement climatique et les pêcheries côtières africaines: Une analyse de vulnérabilité et des recommandations pour s'adapter».

101. L'objectif général des études de cas était de contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'interventions appropriées afin de réduire ces impacts, à la fois sur le terrain à l'échelle locale et au niveau des politiques à l'échelle nationale et régionale. L'Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental (WIOMSA) a coordonné le travail des différents spécialistes pour produire quatre études de cas concernant des pêcheries africaines spécifiques à petite échelle dont deux relèvent de la région COPACE: les pêcheries de petits pélagiques au Ghana et les pêcheries de petits pélagiques au Sénégal. Au Sénégal comme au Ghana, ces pêcheries sont importantes pour la sécurité alimentaire, l'emploi et le bien-être social, et les variations de disponibilité de ces espèces induites par le climat, la surpêche ou la variabilité naturelle, peuvent avoir des conséquences directes sur la pauvreté nationale et locale et la sécurité alimentaire.

102. À ce jour, la preuve des effets spécifiques du changement climatique sur l'étude de cas des petits pélagiques reste ambiguë. Au Sénégal et dans le courant des Canaries, qui font généralement l'objet des meilleures informations en matière d'océanographie et d'écologie, certaines tendances apparaissent dans la productivité primaire, sur les profils de température de

la surface de la mer ainsi que dans certaines distributions de stocks, mais elles n'ont pas encore été attribuées de façon spécifique à l'effet des émissions anthropiques de gaz à effet de serre. Il est même possible que le changement climatique élève l'indice de remontées d'eau au large de l'Afrique du Nord-Ouest. Le degré et l'impact potentiel de l'acidification restent incertains à ce jour.

## **B) RAPPORT D'ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS DE RECHERCHE OU DES GROUPES SCIENTIFIQUES DANS LES PAYS MEMBRES DU COPACE**

103. Plusieurs pays (Espagne, Maroc, Mauritanie) ont fourni des informations sur de nouveaux travaux de recherche dans le cadre de la gestion des pêcheries dans la zone COPACE. En outre, plusieurs publications écrites par des chercheurs de la sous-région sur des sujets liés aux recherches du COPACE ont été publiées. Le SCS a noté que la Mauritanie avait conduit le Groupe de travail IMROP pour une évaluation des stocks et de la gestion des pêches en décembre 2014. Ce groupe se réunit tous les quatre ans. L'annexe G du rapport du SCS (FAO, 2015, CECAF/XXI/2016/Inf. 2) fournit des informations sur les activités effectuées par ces pays.

## **C) NOUVELLES INITIATIVES À VENIR**

### **I. USAID/SFMP: IDENTIFICATION DE STOCKS DE SARDINELLES EN AFRIQUE DE L'OUEST, APPLICATION À L'AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES**

104. Le Projet de gestion durable de la pêche (*USAID/SFMP*) est une initiative sur cinq ans (du 1 octobre 2014 au 30 septembre 2019) soutenue par l'Agence américaine pour le développement international (US Agency for International Development: USAID-Ghana). Il a été mis en place au moyen d'un accord de coopération avec l'Université de Rhode Island (URI). Le principal objectif du Projet *USAID/SFMP* est de soutenir les efforts entrepris par le Gouvernement du Ghana visant à réformer le secteur de la pêche en consolidant un grand nombre des conditions nécessaires préalables pour mettre fin à la surpêche et à reconstruire le secteur de la pêche des petits pélagiques ainsi qu'à améliorer les conditions du traitement post-capture, au moyen d'outils efficaces, en abordant la question dans le cadre d'un processus de gestion participative de la pêche.

105. Méthodologie et programmation temporaire suggérées (novembre 2015 – novembre 2016):

- Développement de termes de référence (TOR) avec les collaborateurs
- Recueillir une nageoire (pectorale, pelvique, adipeuse ou caudale) de chacun des poissons recueillis en échantillon, préférablement pendant la période de frai
- Mettre la nageoire dans un flacon stérile en plastique contenant de l'éthanol très concentré (80 pour cent à 95 pour cent) – n'ayant pas besoin de réfrigération
- Un minimum de 30 échantillons par espèce (*S. Aurita* et *S. Maderensis*)
- Expédier les échantillons au siège du SFMP au Ghana par DHL
- Analyse de l'ADN nucléaire à l'URI et/ou également en Afrique de l'Ouest si c'est possible
- Publication des résultats avec co-auteurs
- Validation des résultats et diffusion du rapport au COPACE (nov. 2016).

## **II. INITIATIVE PÊCHE CÔTIÈRE - COMPOSANTE AFRIQUE DE L'OUEST**

106. Le SCS a été informé que la FAO et certains de ses partenaires développent un programme financé par le FEM «Initiative pêche côtière» dont un des projets cible trois pays d'Afrique de

l'Ouest: le Cap-Vert, le Sénégal et la Côte d'Ivoire. L'objectif environnemental général est de contribuer à ce que le développement des pêches côtières génère des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Plus spécifiquement, de promouvoir et démontrer la faisabilité de modèles de gestion des pêches côtières intégrés, efficaces, durables et reproductibles, cohérents avec une bonne gouvernance. Une série de consultations pour le développement de ce programme et les sous-projets sont actuellement en cours.

107. Suite à la présentation, les participants ont souligné leurs intérêts d'obtenir de plus amples informations sur ce Programme soutenu par le FEM et piloté par la FAO. Il a été précisé que des consultations sont en cours, et que les consultations nationales ont été effectuées en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Cap-Vert. Le CPCO a souligné qu'il était également informé et impliqué dans le cadre de cette initiative.

### **III. AUTRES INITIATIVES**

108. Le représentant de la COMAHFAT a présenté les initiatives prises par son organisation qui s'inscrivent en lien avec l'une des recommandations du SCS de renforcer la coopération régionale. Un protocole d'accord a été signé à Agadir (Maroc) en février 2015 entre la COMHAFAT et les organisations sous-régionales de pêche dont la CSRP, le CPCO, la COREP ainsi qu'INFOPÊCHE et le Réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO). L'association ouest-africaine pour le développement de la pêche artisanale (ADEPA) a adhéré récemment à ce protocole. La COMHAFAT appui également la mise en place des réseaux de parties prenantes et institutions régionales du secteur de la pêche, notamment le réseau des femmes travaillant dans le secteur des pêches et le réseau des établissements de formation maritime. La redynamisation du réseau des Instituts de recherche halieutiques et des sciences de la mer est également engagée et une réunion qui regroupera l'ensemble des institutions de recherche des États membres de la COMHAFAT est prévue début 2016.

109. Le CPCO et la CSRP ont souligné l'importance de la plateforme de coopération avec la COMHAFAT à travers la mise en place d'un protocole d'accord et un plan de travail dont la recherche de moyens pour la mise en œuvre est actuellement en cours. Le CPCO a par ailleurs informé le SCS de la tenue, avant la fin de l'année, de la réunion de la Conférence des Ministres au Ghana et a cordialement invité le SCS à prendre part à cette rencontre.

### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT**

110. Le Sous-comité a élu à l'unanimité M. Kossi Sedzro du Département des pêches du Togo comme Président et M. Saïd Benchoucha de l'Institut national des recherches halieutiques du Maroc comme Vice-Président.

### **DATE ET LIEU DE LA SEPTIÈME SESSION**

111. La Côte d'Ivoire a proposé d'accueillir la huitième session du SCS en 2017. Le Directeur général de la FAO, en consultation avec le pays hôte, fixera la date.

### **ADOPTION DU RAPPORT**

112. Le rapport de la septième session du SCS du COPACE a été adopté le 16 octobre 2015.

### **ACTIONS REQUISES PAR LE COMITÉ**

113. Le Comité est invité à examiner et approuver:

- a. les évaluations et recommandations de gestion figurant en annexe 1, ainsi que les principales recommandations de l'évaluation des quatre Groupes de travail figurant en annexe 2;
  - b. les termes de référence révisés pour le Groupe de travail sur les pêches artisanales et devra fournir des conseils sur la date et les moyens de financement de la prochaine réunion du Groupe de travail;
  - c. le programme de travail dans la région pour la période intersessions et devra fournir des conseils pour atteindre les objectifs.
114. Prendre note des conclusions de la revue des travaux des Groupes de travail scientifiques et examiner leurs recommandations pour l'amélioration des rapports, des recherches sur l'utilisation des méthodes et des approches alternatives d'évaluation, de clarifier le processus de décision de recommandation et les TOR pour les présidents des Groupes de travail approuvé par le SCS.
115. Examiner et fournir des informations supplémentaires concernant la mise en œuvre de l'AEP dans la région, la base de données statistiques du COPACE de la FAO, l'étude socioéconomique et la stratégie de la pêche panafricaine, ainsi que les travaux à venir sur la pêche en haute mer et les écosystèmes marins vulnérables dans les zones au-delà de la juridiction nationale, et les recommandations en ce qui concerne les activités FIRMS entreprises.
116. Prendre note des activités des différentes organisations régionales, des institutions et des projets nationaux dans la région du COPACE, et des nouveaux projets et initiatives à venir.

## ANNEXE 1

### Résumé des évaluations et recommandations de gestion pour chaque stock

**Tableau 1.** Résumé des évaluations et recommandations de gestion – Petits pélagiques – COPACE Nord

Stock	Captures <sup>2</sup> (moyenne sur 5 ans) (milliers de tonnes)	*B <sub>cur</sub> /B <sub>0.1</sub>	*F <sub>cur</sub> /F <sub>0.1</sub>	Évaluation	Recommandations d'aménagement
<b>Sardine</b> <i>S. pilchardus</i>  Zone A+B	573 (435)**	122%	48%	Pas pleinement exploité (2013)	Le stock s'est amélioré comparé à 2013 et il est considéré non pleinement exploité. Les résultats des projections n'étaient pas concluants. Toutefois, l'instabilité de la ressource vis-à-vis des changements hydroclimatiques exige l'adoption d'une approche de précaution et une limitation de la capture de la sardine dans cette zone au niveau de 2014 de l'ordre de 550 000 tonnes.
<b>Sardine**</b> <i>S. pilchardus</i>  Zone C	344 (378)	141%	32%	Pas pleinement exploité (2013)	Le stock est influencé par des facteurs environnementaux et montre des fluctuations indépendantes de la pêche. Vue les fluctuations de biomasse, la capture totale à prélever doit s'ajuster aux changements naturels qui influencent ce stock. La structure et l'abondance du stock devraient être suivies étroitement par des méthodes indépendantes de la pêche couvrant toute la zone de distribution.
<b>Sardinella**</b> <i>S. aurita</i>  <i>S. maderensis</i>  <i>Sardinella</i> spp.  Toute la sous-région	598 (570)  203 (175)  801 (745)	-  -  -	250% (LCA-Y/R)  -  -	Surexploité	Le Groupe de travail note qu'en l'absence d'estimations acoustiques des dernières années et la détérioration des séries de la CPUE, le modèle de production traditionnellement appliqué n'a pas pu être utilisé. Cependant, une amélioration des données sur les fréquences de taille a permis l'application du modèle LCA et une analyse de courbes des captures. Les résultats des évaluations montrent que le stock est surexploité. Le Groupe de travail a également noté que les captures de ces dernières années (depuis 2007) sont élevées, malgré l'état de surexploitation signalé par le Groupe de travail. L'augmentation des captures pendant une période étendue, malgré un état de surexploitation, pourrait être liée à une augmentation du niveau de recrutement pendant cette période. Il n'y a aucune garantie que ce niveau de recrutement élevé continue dans le futur et ne révèle pas nécessairement l'abondance du stock. Par mesure de précaution, le Groupe de travail maintient sa recommandation des années précédentes de réduire l'effort de pêche pour tous les segments des flottilles. Le Groupe de travail n'a pas été en mesure de faire une recommandation au niveau des captures en l'absence d'un indice d'abondance adéquat et

<sup>2</sup> 2014.

					ne peut faire de prévisions concernant le recrutement futur.
Stock	Captures <sup>3</sup> (moyenne sur 5 ans) (milliers de tonnes)	*Bcur/B0.1	*Fcur/F0.1	Évaluation	Recommandations d'aménagement
<b>Chinchards</b> <i>T. trachurus</i>  <i>T. trecae</i>  Toute la sous-région	104 (95)  222 (228)	105%  23%	104%  329%	<i>T. trachurus</i> pleinement exploité et <i>T. trecae</i> - surexploité.	On enregistre une augmentation des captures et de l'effort de pêche en 2014 par rapport à 2013 pour les deux espèces de chinchards. <i>T. trecae</i> reste surexploité tandis que <i>T. trachurus</i> est pleinement exploité. Vu la nature multispécifique de ces pêcheries et des résultats des projections, le Groupe de travail recommande, par approche de précaution, de réduire l'effort et les captures des deux espèces.
<b>Maquereau</b> <i>Scomber colias</i> Toute la sous-région	344 (280)	135%	140%	Pleinement exploité	Le Groupe de travail a adopté, sur la base des résultats du modèle de production et modèle analytique, que le stock est pleinement exploité. Le Groupe de travail recommande de ne pas dépasser la moyenne des captures des cinq dernières années soit 280 000 tonnes en 2014 au niveau de toute la sous-région.
<b>Anchois</b> <i>Engraulis encrasicolus</i>  Pêcherie nord	19 (94)***	NA	112% (LCA-Y/R)	Surexploité	Les résultats du modèle montrent que l'espèce est surexploitée. La disponibilité de cette espèce est fortement dépendante des facteurs environnementaux et elle est pêchée de façon opportuniste, ce qui fait que les captures varient considérablement selon les années. L'évaluation a été réalisée sur la base des informations provenant de la Zone Nord A+B. Le Groupe de travail recommande que l'effort actuel soit réduit et ajusté aux fluctuations naturelles de ce stock à long terme.
<b>Éthmalose</b> <i>Ethmalosa fimbriata</i>  Toute la sous-région	83 (67)	NA  -	164% (LCA-Y/R)	Surexploité	Le Groupe de travail note une tendance à la hausse des captures bien qu'une baisse ait été enregistrée en 2014. Le Groupe de travail recommande que l'effort soit réduit par rapport aux niveaux actuels permettant à l'éthmalose de retrouver un niveau de capture capable d'assurer la durabilité.

\* Sauf indication contraire, tous les avis se rapportent aux résultats du modèle de production.

\*\* L'évaluation se rapporte à l'année 2013 car les données disponibles n'ont pas permis de faire une évaluation jusqu'en 2014.

\*\*\* Les captures d'anchois en Mauritanie avant 2013 (1997-2012) devraient comprendre également des petits chinchards. Voir le chapitre 6 pour les détails.

<sup>3</sup> 2014.

**Tableau 2.** Résumé des évaluations et recommandations de gestion – Petits pélagiques – COPACE Sud

Stock	Captures <sup>4</sup> (moyenne sur 5 ans) (tonnes)	$B_{cur}/B_{0.1}$ %	$F_{cur}/F_{0.1}$ %	Évaluation	Recommandations d'aménagement
<b>Sardinella</b> <i>Sardinella aurita</i> <b>Ouest</b> <sup>5</sup> (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin)	35 539 (33 304)	82	46	Surexploité	Par mesure de précaution, ne pas dépasser le niveau de capture de la moyenne des cinq dernières années (33 000 tonnes) pour permettre au stock de se développer. La biomasse a augmenté en 2012.
<b>Sardinella</b> <i>Sardinella aurita</i> <b>Central</b> (Nigéria et Cameroun)	7 031 (5934) (moyenne 4 ans due au problème de données en 2008)	-	-	Aucune évaluation effectuée car aucune série de CPUE n'est disponible. L'évolution des captures présente une augmentation générale depuis 2007.	Par mesure de précaution, ne pas dépasser la moyenne des 4 dernières années (5 934 tonnes).
<b>Sardinella</b> <i>Sardinella maderensis</i> <b>Ouest</b> (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin)	13 854 (12 953)	105	106	Pleinement exploité	Étant donné que cette espèce est capturée avec <i>S. aurita</i> qui est considérée comme surexploitée, il faut être prudent. Par mesure de précaution, le niveau de capture ne devrait pas dépasser la moyenne des 5 dernières années (13 000 tonnes).
<b>Sardinella</b> <i>Sardinella maderensis</i> <b>Centre</b> (Nigéria)	13 969 (14 114)	-	-	Aucune évaluation faite car aucune série de CPUE n'est disponible. L'évolution des captures montre une tendance stable les dernières années.	Par mesure de précaution, ne pas dépasser la moyenne des 5 dernières années (14 000 tonnes).
<b>Sardinella</b> <i>Sardinella spp.</i> <b>Nord</b> (Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone et Libéria)	44 090* (39 743)	157	48	Pleinement exploité	Par mesure de précaution, ne pas dépasser le niveau actuel de pêche. Comme les informations de capture actuelle sont incertaines, le Groupe de travail n'a pas fait de recommandation de capture spécifique.
<b>Sardinella</b> <i>Sardinella spp.</i> <b>Sud</b> (Gabon, Congo, RD Congo et Angola)	116 886 (80 824)	116	94		

<sup>4</sup> 2012.

<sup>5</sup> Évaluation basée sur 2011.

Stock	Captures <sup>4</sup> (moyenne sur 5 ans) (tonnes)	$B_{cur}/B_{0.1}$ %	$F_{cur}/F_{0.1}$ %	Évaluation	Recommandations d'aménagement
<b>Ethmalose</b> ( <i>E. fimbriata</i> ) <b>Nord</b> (Guinée)	59 645 (44 638)	111	110	Pleinement exploité	Par mesure de précaution, ne pas augmenter les captures de la moyenne des 5 dernières années (44 000 tonnes).
<b>Ethmalose</b> ( <i>E. fimbriata</i> ) <b>Centre</b> (Nigéria)	23 235 (23 550)	-	-	Aucune évaluation n'a été faite, mais les captures sont stables les dernières années.	Par mesure de précaution, ne pas dépasser la moyenne des 5 dernières années (24 000 tonnes).
<b>Ethmalose</b> ( <i>E. fimbriata</i> ) <b>Ouest</b> (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin)	1 028 (1 875)	-	-	L'application du modèle ne produit pas de résultats fiables. Les captures fluctuent annuellement.	Aucune recommandation spécifique n'a été faite en raison des incertitudes dans les données. Une surveillance étroite du stock est recommandée.
<b>Ethmalose</b> ( <i>E. fimbriata</i> ) <b>Sud</b> (Gabon, Congo, RD Congo)	17 559 (14 288)	114	95	Pleinement exploité	Par mesure de précaution, ne pas augmenter les captures de cette espèce à partir de la moyenne des 5 dernières années (14 000 tonnes).
<b>Anchois</b> ( <i>E. encrasicolus</i> ) <b>Ouest</b> (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin)	56064 (54050)	85	53	Pleinement exploité	Le niveau de capture ne devrait pas dépasser le niveau moyen des 3 dernières années (56 000 tonnes).
<b>Anchois</b> ( <i>E. encrasicolus</i> ) <b>Sud</b> (Congo)	993 (692)	127	44	Non pleinement exploité	Par mesure de précaution, le niveau de capture ne devrait pas dépasser la moyenne des captures des 3 dernières années (790 tonnes). Le stock peut soutenir une augmentation de l'exploitation.
<b>Chinchards et autres</b> <i>Carangidae</i> <i>Trachurus trecae</i> <b>Nord</b> (Guinée-Bissau, Guinée, et Libéria) (Pas de capture SL)	9 654 (17 382)	71	77	Surexploité	La capture de l'année dernière est faible par rapport aux captures des 10 dernières années. Par mesure de précaution, ne pas dépasser les captures de 2012 (10 000 tonnes) pour permettre au stock de se développer.
<b>Chinchards et autres</b> <i>Carangidae</i> <i>Trachurus trecae</i> <b>Ouest</b> (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin)	13 011 (12 128)	-	-	Pas de résultats fiables à partir des évaluations.	Les captures diminuent au cours des 5 dernières années. Par mesure de précaution, ne pas augmenter les captures de cette espèce au-dessus de la moyenne des 5 dernières années (12 000 tonnes).
<b>Chinchards et autres</b> <i>Carangidae</i> <i>Trachurus trecae</i> <b>Sud</b> (Gabon, Congo, RD Congo et Angola)	39 210 (21 660)	43	92	Surexploité	Les données de campagne scientifique montrent une tendance générale à la baisse de la série temporelle jusqu'en 2011, suivie d'une augmentation de la biomasse en 2012 et 2013. Les niveaux de capture de cette espèce ne devraient pas être augmentés pour permettre au stock de se reconstituer.
<i>Decapterus</i> spp. <b>Nord</b> (Guinée)	6 679 (4 297)	73	176	Surexploité	Les captures devraient être réduites et le Groupe de travail conserve la recommandation de 2009 qui indique de ne pas dépasser 3 000 tonnes.

**Tableau 3. Résumé des évaluations et les recommandations de gestion – Démersaux COPACE Nord**

Stock	Captures <sup>6</sup> (moyenne sur 5 ans) (tonnes)	*B <sub>cur</sub> /B <sub>0.1</sub>	*F <sub>cur</sub> /F <sub>0.1</sub>	Évaluation	Recommandations d'aménagement <sup>7</sup>
Merlu <i>Merluccius merluccius</i> Maroc	5 137 (4 458)	96%	109%	Surexploité	Il est recommandé de réduire la mortalité par pêche actuelle (de 2012) de 10 pour cent de la pêche chalutière côtière ciblant les juvéniles.
Merlu <i>Merluccius</i> spp. Mauritanie	6 883 (7 541)	127%	50%	Non pleinement exploité	Pour des mesures de précaution, le GT recommande de ne pas augmenter le niveau de mortalité par pêche de 2012.
<i>Arius</i> spp. Sénégal/Gambie	5 657 (6 754)	128%	69%	Non pleinement exploité	Pour des mesures de précaution, le GT recommande de ne pas augmenter le niveau de mortalité par pêche de 2012.
<i>Pseudolithus</i> spp. Sénégal/Gambie	9 674 (5 967)			Non concluant	L'évaluation n'était pas concluante en raison des données insuffisantes de capture et d'effort disponibles pour le Groupe de travail, une approche de précaution est recommandée et la mortalité par pêche ne devrait pas dépasser le niveau de celui de 2012.
<i>Epinephelus aeneus</i> Mauritanie/Sénégal/ Gambie	3 413 (2 605)	34%	762%	Surexploité	Le GT recommande une réduction de la mortalité par pêche.
<i>Pagrus caeruleostictus</i> Mauritanie, Sénégal/Gambie	6 308 (7 483)	-	-	Non concluant	Considérant les incertitudes sur l'origine des captures et sur la représentativité des CPUE vis-à-vis de l'abondance du stock, le GT recommande ne pas dépasser le niveau de la mortalité par pêche de 2008 par mesure de précaution.
<i>Pagrus</i> spp. Maroc	4 484 (3 496)	82%	187%	Surexploité	Les dorades sont exploitées par la pêche céphalopodière hauturière. Les mesures d'aménagement appliquées à cette pêcherie sont valides pour cette espèce. Ce stock doit adopter les mêmes mesures que la pêche céphalopodière.
<i>Dentex macrophthalmus</i> Mauritanie, Sénégal et Gambie	4 021 (5 738)	-	-	Non concluant	La qualité de l'ajustement ne permet pas une conclusion précise sur l'état du stock. Cependant, à cause des faibles captures observées ces dernières années durant les campagnes scientifiques en Mauritanie, par approche de précaution, la mortalité par pêche ne doit pas dépasser le niveau de 2012.
<i>Plectorhynchus mediterraneus</i> Maroc	4 387 (6 586)	26%	381%	Surexploité	Cette espèce est exploitée par la pêche hauturière céphalopodière. Les mesures d'aménagement appliquées à cette pêcherie sont valides pour cette espèce. Ce stock doit adopter les mêmes mesures que la pêche céphalopodière.

<sup>6</sup> 2012.

<sup>7</sup> Une réduction de la mortalité par pêche implique soit: une réduction de l'effort ou une introduction de mesures comme la fermeture saisonnière des zones de pêche.

Stock	Captures <sup>6</sup> (moyenne sur 5 ans) (tonnes)	*B <sub>cur</sub> /B <sub>0.1</sub>	*F <sub>cur</sub> /F <sub>0.1</sub>	Évaluation	Recommandations d'aménagement <sup>7</sup>
<i>Pagellus belottii</i> Mauritanie, Sénégal et Gambie	5 675 (6 978)	158%	26%	Non- pleinement exploité	Par mesure de précaution, le GT recommande de ne pas dépasser le niveau de la mortalité par pêche de 2012.
<i>Pagellus acarne</i> Maroc	569 (243)	68%	7%	Surexploité	Considérant que la besugue est capturée accessoirement par plusieurs pêcheries, il est important de contrôler l'application des réglementations en vigueur dans les différentes pêcheries pour assurer le redressement du stock.
<i>Pagellus</i> spp. Maroc	4 079 (3 318)	-	-	Surexploité	Considérant que cette espèce est capturée accessoirement par plusieurs pêcheries, il est important de contrôler l'application des réglementations en vigueur dans les différentes pêcheries pour assurer le redressement du stock.
<i>Parapenaeus longirostris</i> Maroc	9 597 (9 078)	67%	164%	Surexploité	Considérant que la crevette rose du large est exploitée par la même flottille chalutière côtière ciblant le merlu blanc, il est recommandé de réduire la mortalité par pêche actuelle de la pêche chalutière côtière ciblant les juvéniles de 10 pour cent.
<i>Parapenaeus longirostris</i> Mauritanie	2 086 (2 082)	140%	44%	Non pleinement exploité	Considérant la situation exceptionnelle en 2012 (fin de l'accord de pêche EU-Mauritanie et fermeture de la pêche fin juillet 2012,) le GT recommande de ne pas augmenter le niveau de mortalité par pêche de 2011.
<i>Parapenaeus longirostris</i> Sénégal et Gambie	2 668 (2 695)	116%	82%	Non pleinement exploité	Vu que les données sur l'effort de pêche de 2012 ne sont pas disponibles, le GT recommande de ne pas augmenter le niveau de mortalité par pêche de 2011.
<i>Parapenaeus longirostris</i> Mauritanie, Sénégal, Gambie	4 754 (4 977)	136%	51%	Non pleinement exploité	Les indicateurs de l'état du stock sont proches de ceux obtenus pour la Mauritanie.
<i>Penaus notialis</i> Mauritanie	679 (1 135)	92%	29%	Non pleinement exploité	Compte tenu de la situation exceptionnelle en 2012 (fin de l'accord de partenariat de pêche UE-Mauritanie et fermeture de la pêche à la fin de juillet 2012), le Groupe de travail recommande de ne pas augmenter le taux de mortalité de pêche de 2011.
<i>Penaus notialis</i> Sénégal et Gambie	2 879 (2 787)	50%	191%	Surexploité	Considérant que les données d'effort de 2012 ne sont pas disponibles, le Groupe de travail recommande de réduire la mortalité de pêche de 2011.
<i>Octopus vulgaris</i> Dakhla (26°N- 20°50'N)	27 524 (31 448)	58%	112%	Surexploité	L'effort de pêche ne doit pas dépasser le niveau de 2012.

Stock	Captures <sup>6</sup> (moyenne sur 5 ans) (tonnes)	*B <sub>cur</sub> /B <sub>0.1</sub>	*F <sub>cur</sub> /F <sub>0.1</sub>	Évaluation	Recommandations d'aménagement <sup>7</sup>
<i>Octopus vulgaris</i> Cap Blanc (20°N- 16°N)	29 942 (27 510)	84%	120%	Surexploité	Le GT recommande de ne pas dépasser le niveau de la mortalité par pêche de 2012.
<i>Octopus vulgaris</i> Sénégal/Gambie	8 631 (6 634)	115%	93%	Surexploité	Puisque les statistiques de 2012 sont une moyenne estimée des trois dernières années, par précaution, le Groupe recommande de ne pas dépasser le niveau de la mortalité par pêche de 2012 et de renforcer le contrôle des mesures d'aménagement.
<i>Sepia officinalis</i> Dakhla (26°N- 20°50'N)	24 539 (18 544)	124%	59%	Non pleinement exploité	Considérant que cette espèce est capturée par les mêmes flottilles ciblant le poulpe, les recommandations faites pour le poulpe sont adaptées aux seiches.
<i>Sepia officinalis</i> Cap Blanc (20°N-16°N)	2 539 (2 630)	145%	47%	Non pleinement exploité	Considérant que cette espèce est capturée par les mêmes flottilles ciblant le poulpe, les recommandations faites pour le poulpe sont valides pour les seiches.
<i>Sepia officinalis</i> Sénégal et Gambie	3 754 (3 569)	117%	37%	Non pleinement exploité	Considérant que cette espèce est capturée par les mêmes flottilles ciblant le poulpe, les recommandations faites pour le poulpe sont valides pour les seiches.
<i>Loligo vulgaris</i> Dakhla (26°N- 20°50'N)	5 243 (4 481)	-	-	Non connu	Considérant que cette espèce est capturée par les mêmes flottilles ciblant le poulpe et les seiches, les recommandations faites pour le poulpe et les seiches sont valides pour Loligo.
<i>Loligo vulgaris</i> Cap Blanc (20°N- 16°N)	1 848 (1 396)	146%	37%	Non pleinement exploité	Considérant que cette espèce est capturée par les mêmes flottilles ciblant le poulpe et les seiches, les recommandations faites pour le poulpe et les seiches sont valides pour Loligo.
<i>Loligo vulgaris</i> (Sénégal et Gambie)	103 (115)	-	-	Non connu	Considérant que cette espèce est capturée par les mêmes flottilles ciblant le poulpe et les seiches, les recommandations faites pour le poulpe et les seiches sont valides pour Loligo.

**Tableau 4.** Résumé des évaluations et recommandations de gestion – Démersaux COPACE Sud

Stock	Captures <sup>8</sup> (moyenne sur 5 ans) (tonnes)	B <sub>cur</sub> /B <sub>0.1</sub>	F <sub>cur</sub> /F <sub>0.1</sub>	Évaluation	Recommandations d'aménagement
<i>Pseudotolithus elongatus</i> (Guinée + Guinée-Bissau)	11 233 (15 571)	76%	121%	Pleinement exploité	L'effort de pêche ne devrait pas excéder le niveau actuel et la capture totale ne devrait pas dépasser la moyenne des trois dernières années (9 000 tonnes).
<i>Pseudotolithus</i> spp. (Guinée + Guinée-Bissau)	7 005 (11 650)	65%	105%	Surexploité	Réduction de l'effort de pêche par rapport au niveau de celui de 2009 et la capture totale ne devrait pas excéder la capture de 2009 (7 000 tonnes).
<i>Galeoides decadactylus</i> (Guinée + Guinée-Bissau)	5 265 (7 980)	131%	64%	Pleinement exploité	L'effort de pêche ne devrait pas excéder celui de 2009 et la capture totale ne devrait pas être plus élevée que la moyenne des trois dernières années (5 000 tonnes).
<i>Pomadasys</i> spp. (Guinée + Guinée-Bissau)	3 050 (5 522)	88%	82%	Pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort total de plus que le niveau de celui de 2009. La capture totale ne devrait pas excéder la moyenne des captures de 2007-2009 (3 000 tonnes par an).
<i>Arius</i> spp. (Guinée + Guinée-Bissau)	11 467 (13 945)	137%	44%	Non pleinement exploité	Par mesure de précaution, ne pas augmenter l'effort de pêche car la série de données complètes et de bonne qualité n'est pas disponible. La capture ne devrait pas excéder le niveau de 2009 (5 000 tonnes).
<i>Cynoglossus</i> spp. (Guinée + Guinée-Bissau)	5 168 (8 956)	140%	41%	Non pleinement exploité	Par mesure de précaution ne pas augmenter l'effort de pêche car la série de données complètes et de bonne qualité n'est pas disponible. La capture ne devrait pas excéder le niveau de 2008 (5 000 tonnes).
<i>Sparidae</i> (Guinée + Guinée-Bissau)	4 765 (6 490)	93%	58%	Non pleinement exploité	Par mesure de précaution, le Groupe de travail recommande que l'effort de pêche soit suivi de près.
<i>Cephalopholis taeniops</i> (Cap-Vert)	248 (246)	116%	77%	Pleinement exploité	Par mesure de précaution l'effort de pêche ne doit pas excéder le niveau actuel et la capture totale ne devrait pas excéder la moyenne des trois dernières années (240 tonnes).
<i>Muraenidae</i> (Cap-Vert)	148 (138)	119%	82%	Pleinement exploité	Par mesure de précaution l'effort de pêche ne doit pas excéder le niveau actuel et la capture totale ne devrait pas être plus élevée que la moyenne des trois dernières années (140 tonnes).
<i>Pseudopeneus prayensis</i> (Cap-Vert)	33 (33)	118%	75%	Pleinement exploité	Par approche de précaution le Groupe de travail recommande une analyse des séries des données d'indices d'abondance (CPUE) et que de nouveaux modèles analytiques soient essayés.
<i>Seriola</i> spp. (Cap-Vert)	119 (85)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Le Groupe de travail a décidé d'adopter une approche par précaution, recommande une analyse des séries des données d'indices d'abondance (CPUE) et que de nouveaux modèles analytiques soient essayés.
<i>Diplodus</i> spp. (Cap-Vert)	278 (59)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Le Groupe de travail a décidé d'adopter une approche de précaution, et recommande une analyse des séries des données d'indices d'abondance (CPUE) et que de nouveaux modèles analytiques soient essayés.

<sup>8</sup> 2009.

Stock	Captures <sup>8</sup> (moyenne sur 5 ans) (tonnes)	B <sub>cur</sub> /B <sub>0.1</sub>	F <sub>cur</sub> /F <sub>0.1</sub>	Évaluation	Recommandations d'aménagement
<i>Brachydeuterus auritus</i> (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin)	14 584 <sup>9</sup> (19 073)	37%	236%	Surexploité	Par mesure de précaution et en attendant d'avoir plus de précisions et d'informations complètes, le Groupe de travail recommande une réduction de l'effort de pêche de manière que la capture totale n'excède pas celle de 2010 (14 000 tonnes).
<i>Galeoides decadactylus</i> (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin)	2 088 <sup>7</sup> (2 741)	50%	158%	Surexploité	S'appuyant sur les résultats obtenus de l'évaluation et sur la tendance des CPUE, le Groupe de travail recommande une réduction de l'effort de pêche. Le total des captures dans la zone ne devrait pas excéder le niveau de celui de 2010 (2 500 tonnes).
<i>Dentex</i> spp. (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin)	6 891 <sup>7</sup> (8 081)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Par mesure de précaution et dans l'espoir que des séries de données plus fiables soient collectées prochainement, sachant que ces espèces étaient considérées surexploitées par la dernière évaluation et que les CPUE sont à un niveau très bas, le Groupe de travail recommande une réduction de l'effort de pêche, et que les captures ne dépassent pas la moyenne des trois dernières années, soit environ 6 000 tonnes.
<i>Pagellus bellottii</i> (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin)	4 212 <sup>7</sup> (5 742)	46%	158%	Surexploité	En tenant compte des résultats obtenus par l'évaluation et de la tendance des CPUE, le Groupe de travail recommande une réduction de l'effort de pêche et la suspension de distribution de nouvelles licences dans la pêcherie. Le Groupe de travail recommande aussi que les captures ne dépassent pas la moyenne des trois dernières années qui est estimée à 4 000 tonnes.
<i>Pseudotolithus</i> spp. (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Bénin)	2 344 <sup>7</sup> (2 507)	107%	85%	Pleinement exploité	Par mesure de précaution et dans l'espoir que les séries chronologiques des données collectées soient plus complètes et plus fiables pour la prochaine réunion; le Groupe de travail recommande de ne pas augmenter l'effort de pêche et que les captures n'excèdent pas la moyenne des cinq dernières années estimée à 2 300 tonnes.
<i>Pseudotolithus</i> spp. (Nigéria et Cameroun)	8 719 <sup>7</sup> (13 211)	76%	69%	Pleinement exploité	S'appuyant sur les résultats obtenus par l'évaluation du stock du Nigéria et du Cameroun et sur la tendance des CPUE, le Groupe de travail recommande une réduction de l'effort de pêche. Le total des captures ne devrait pas excéder la capture de 2010, soit 8 000 tonnes par an pour le stock du Nigéria et du Cameroun.
<i>Galeoides decadactylus</i> (Nigéria, Cameroun, S. Tomé et Guinée équatoriale)	5 257 <sup>7</sup> (2 567)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Par mesure de précaution et dans l'espoir d'obtenir davantage d'informations complètes, le Groupe de travail recommande de ne pas augmenter l'effort de pêche pour le stock du Nigéria, du Cameroun, de Guinée équatoriale et de Sao Tomé et Príncipe. Ces pêcheries devraient être suivies avec attention.

<sup>9</sup> 2010.

Stock	Captures <sup>8</sup> (moyenne sur 5 ans) (tonnes)	B <sub>cur</sub> /B <sub>0.1</sub>	F <sub>cur</sub> /F <sub>0.1</sub>	Évaluation	Recommandations d'aménagement
<i>Cynoglossus</i> spp. (Nigéria et Cameroun)	8 828 <sup>7</sup> (8 085)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Par approche de précaution, le Groupe de travail recommande pour <i>Cynoglossus</i> spp. du Nigéria et du Cameroun, une réduction de l'effort de pêche à cause de l'effort élevé en 2010, et que les pêcheries soient suivies de près.
<i>Brachydeuterus auritus</i> (Nigéria)	1 165 <sup>7</sup> (984)	-	-	Pas d'évaluation faite	Le Groupe de travail recommande une réduction de l'effort de pêche puisque cette espèce est capturée tout au long avec d'autres espèces démersales par les chalutiers industriels.
<i>Dentex</i> spp. (Sao Tomé et Príncipe)	193 (183)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Par précaution, le Groupe de travail n'est pas en mesure de faire des recommandations d'aménagement spécifiques. Néanmoins, il est recommandé de procéder à une analyse profonde des données avant la prochaine réunion du Groupe de travail.
<i>Pagellus</i> spp. (Guinée équatoriale et Sao Tomé et Príncipe)	845 <sup>7</sup> (670)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Par mesure de précaution, l'effort de pêche peut être maintenu.
<i>Pseudotolithus</i> spp. (Congo, Gabon et Angola)	21 058 <sup>7</sup> (35 029)	50%	189%	Surexploité	Réduire l'effort de pêche. La capture totale ne devrait pas excéder la moyenne des cinq dernières années (32 000 tonnes) pour le stock du Gabon, du Congo, de la République démocratique du Congo et l'Angola.
<i>Galeoides decadactylus</i> (Congo, Gabon et Angola)	8 045 <sup>7</sup> (6 812)	51%	196%	Surexploité	Réduire l'effort de pêche et la capture totale ne devrait pas excéder la moyenne des cinq dernières années pour le Gabon, Congo et l'Angola (4 300 tonnes).
<i>Dentex macropthalmus</i> (Angola)	17 820 (18 000)	129%	62%	Pleinement exploité	La capture totale ne devrait pas excéder la moyenne des cinq dernières années (18 000 tonnes).
<i>Dentex</i> spp. (Gabon, République dém. du Congo et Angola)	8 076 (12 000)	102%	72%	Pleinement exploité	La capture totale ne devrait pas excéder la moyenne des cinq dernières années (2006-2010) (12 000 tonnes par an).
<i>Cynoglossus</i> spp. (Gabon, Congo et République démocratique du Congo)	445 (1 800)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Par mesure de précaution, cette capture ne devrait pas excéder la moyenne des cinq dernières années (2006-2010), estimée à 1 800 tonnes, parce que la CPUE est en chute rapide.
<i>Cynoglossus</i> spp. (Angola)	767 (600)	67%	191%	Surexploité	Réduire l'effort de pêche et la capture totale ne devrait pas excéder la moyenne des cinq dernières années (600 tonnes).
<i>Brachydeuterus auritus</i> (Congo et Angola)	3 799 (3 900)	42%	308%	Surexploité	Réduire l'effort de pêche. La capture totale ne devrait pas excéder le niveau des captures de 2001 à 2003 soit (2 000 tonnes).
<i>Arius</i> spp (Gabon et Congo)	756 <sup>7</sup> (720)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Par mesure de précaution et du fait que la CPUE est toujours basse, le Groupe de travail réitère les recommandations de 2008 pour le Gabon et le Congo consistant à réduire l'effort de pêche à limiter les captures au niveau 2007 (500 tonnes).
<i>Pomadasys</i> spp. (Gabon, République démocratique du Congo et Angola)	965 (1 000)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	La CPUE est toujours basse, comme lors de l'évaluation de 2008. Réduire l'effort de pêche et limiter les captures au niveau de 2007 (900 tonnes).

Stock	Captures <sup>8</sup> (moyenne sur 5 ans) (tonnes)	B <sub>cur</sub> /B <sub>0.1</sub>	F <sub>cur</sub> /F <sub>0.1</sub>	Évaluation	Recommandations d'aménagement
<i>Merluccius polli</i> Angola	4 675 (4 488)	165%	47%	Pleinement exploité	Une réduction générale de l'effort de pêche devrait être entreprise. Une attention spéciale devrait être accordée au problème des prises accessoires.
<i>Penaeus notalis</i> (Guinée-Bissau)	140 (69)	-	-	Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Par approche de précaution, ne pas augmenter l'effort et étant donné l'incertitude sur les captures totales, aucune recommandation n'est faite sur le niveau des captures; mais, revoir et compléter la série de données de captures et d'effort des autres flottilles industrielles et estimer les données de capture des flottilles artisanales.
<i>Penaeus notalis</i> (Guinée)	232 (349)			Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Ne pas excéder le niveau de 300 tonnes jusqu'à ce que de nouvelles informations soient fournies au Groupe de travail.
<i>Penaeus notalis</i> (Ghana)	271 (200)	126%	48%	Non pleinement exploité	Par approche de précaution, l'effort de pêche ne devrait excéder le niveau établi lors de la dernière évaluation en 2008 de 170 tonnes comme moyenne de la période 2004–2006.
<i>Penaeus notalis</i> (Congo)	207 (188)	123%	62%	Non pleinement exploité	L'effort de pêche ne devrait pas excéder le niveau actuel. La capture ne devrait pas excéder la moyenne de 2008–2010 (200 tonnes). La pêcherie devrait être suivie étroitement.
<i>Parapeneus longirostris</i> (Guinée-Bissau)	1 600 (808)	126%	63%	Non pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort de pêche et la capture totale ne devrait pas excéder la moyenne des trois dernières années (2008-2010) de 2 000 tonnes
<i>Parapeneus longirostris</i> (Congo)	791 (850)	87%	153%	Pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort de pêche et maintenir la capture totale en deçà du volume des débarquements de la dernière année (environ 700 tonnes).
<i>Parapeneus longirostris</i> (Angola)	917 <sup>10</sup> (2 510)			Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Compléter les séries de données de capture et d'effort de pêche des chalutiers poissonniers et crevettiers prenant cette espèce.
Crevettes côtières (Nigéria et Cameroun)	7 707 (9 830)			Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Le Groupe de travail n'est pas en mesure de donner un conseil d'aménagement spécifique pour ce stock. Cependant, en décidant d'adopter une approche de précaution et en attendant d'obtenir plus d'informations, il recommande qu'aucune nouvelle licence ne soit distribuée pour pêcher dans ces stocks.
Crevettes côtières (République démocratique du Congo)	7 438 (4 834)			Pas de résultats d'évaluation par le modèle	Les données fournies au Groupe de travail par la République démocratique du Congo n'étaient pas suffisantes pour permettre de faire une analyse.
<i>Sepia</i> spp. (Ghana)	2 186 (2 152)	36	246%	Surexploité	La situation semble avoir empiré par rapport à l'évaluation de 2008. En 2010, l'effort de pêche a augmenté de 65 pour cent par rapport à 2004. L'effort de pêche devrait être réduit et les captures limitées au maximum à 2 000 tonnes par an.
<i>Sepia</i> spp. (Guinée-Bissau)	201 (1 338)	-	-	Pas accepté	Comme mesure de précaution, l'effort de pêche ne devrait excéder le niveau de la moyenne de la période 2007-2009 (1 900 tonnes).

<sup>10</sup> 2004.

Stock	Captures <sup>8</sup> (moyenne sur 5 ans) (tonnes)	$B_{cur}/B_{0.1}$	$F_{cur}/F_{0.1}$	Évaluation	Recommandations d'aménagement
<i>Sepia</i> spp (Guinée)	3404 <sup>11</sup> (4486)			Pas d'évaluation	Les CPUE de la seiche montrent une tendance à la hausse depuis 2006. Le GT réitère les recommandations de 2005 et 2008 selon lesquelles l'effort de pêche devrait être réduit significativement et les captures ne devraient, en aucun cas, excéder le niveau rapporté pour 2005 (3 000 tonnes).
<i>Octopus vulgaris</i> (Guinée-Bissau)	631 (2393)	136%	19%	Non pleinement exploité	L'effort de pêche ne devrait excéder le niveau de la période 2007-2009. Les captures ne devraient dépasser la moyenne de 3000 tonnes. Les données fournies en 2010 sont provisoires et ne sont pas considérées dans cette recommandation. Le GT recommande de revoir les séries statistiques des flottilles qui pêchent cette ressource.

---

<sup>11</sup> 2008.

**ANNEXE 2**  
**Recommandations de recherches des Groupes de travail**

<b>Axe nécessitant des mesures correctives ou un renforcement</b>	<b>Recommandations générales concernant les quatre Groupes de travail des deux sous-régions</b>	<b>Recommandations spécifiques</b>	<b>Sous-régions concernées</b>
<b>Données statistiques et biologiques de pêche</b>	<p>Le SCS réitère sa recommandation pour que soit accordée une attention particulière aux systèmes de collecte des statistiques de captures commerciales, d'effort de pêche. Que chaque stock et pêcherie bénéficie d'un programme d'échantillonnage biologique établi dans les zones de pêche, couvrant toute la saison de pêche, toutes les flottilles, tenant compte également des prises accessoires.</p> <p>Le SCS recommande également qu'il soit tenu compte des prises accessoires dans la composition des captures et que l'on procède à une identification des espèces capturées et de l'origine des prises de façon plus précise.</p> <p>Il recommande aussi de poursuivre les recherches pour la standardisation de l'effort de pêche et du développement de séries plus précises de CPUE afin d'obtenir des indicateurs d'abondance plus fiables pour chaque stock.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensifier l'échantillonnage des fréquences de longueur et la composition spécifique des captures (tenir également compte des prises accessoires).</li> <li>- Veiller à une bonne couverture de toutes les gammes de taille dans les captures de chaque espèce relative à tous les segments de flotte y contribuant au cours de l'année.</li> </ul>	Dans la région du COPACE
<b>Indices d'abondance indépendants des pêches commerciales</b>	<p>Le SCS recommande le renforcement des évaluations directes des stocks (indices d'abondances stocks, œufs et larves, recrutement ...) à travers la mise en œuvre de campagnes scientifiques régulières (quand cela est possible) ou l'apport d'un appui pour la mise en œuvre de campagnes de prospection dans les ZEE de pays ne disposant pas de moyens suffisants pour le faire.</p> <p>La planification conjointe entre les pays et l'intercalibration des navires doivent être poursuivies de façon à continuer et améliorer les séries d'indices d'abondance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les campagnes de prospection coordonnées doivent être conduites d'une manière régulière dans l'ensemble de la région.</li> <li>- Intégrer dans les programmes des navires de recherche des pays de la sous-région nord des campagne d'évaluation du recrutement des espèces de petits pélagiques étudiée à l'instar de celles menées par le navire de recherche de l'AtlantNIRO.</li> </ul>	Toute la région COPACE
<b>Biologie et écologie des espèces</b>	<p>Le SCS constate un besoin de renforcer les connaissances permettant l'identification des unités de stocks, notamment quand il s'agit de ressources partagées par plusieurs pays et recommande qu'un appui soit apporté à ce type d'études à travers des initiatives nationales et régionales pour renforcer les capacités en la matière.</p>	<p>Appuyer les possibilités de réalisation d'études génétiques et/ou holistiques sur des stocks nécessitant le développement urgent de connaissances sur leur(s) unité(s):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éthmaloses</li> <li>- sardinelles</li> <li>- maquereau</li> <li>- chinchards</li> </ul>	Région COPACE

Axe nécessitant des mesures correctives ou un renforcement	Recommandations générales concernant les quatre Groupes de travail des deux sous-régions	Recommandations spécifiques	Sous-régions concernées
	<p>Le SCS recommande un développement des connaissances sur la biologie et l'écologie des stocks (cycle de vie des espèces, schémas migratoire et de distribution, phases critiques des cycles de vie, déterminisme du recrutement, mécanisme d'impact de la variabilité environnementale, etc.) afin de mieux appréhender leur dynamique spatiale et temporelle.</p> <p>Le SCS recommande le renforcement du programme de lecture d'âge des principales espèces et la stimulation des échanges entre pays.</p>	<p>Poursuivre les efforts en matière d'études génétiques menées dans la région sur d'autres espèces en vue d'établir des unités de stocks (sardine, anchois, poulpe).</p>	
<p><b>Développement et améliorations des outils méthodologiques et approches d'évaluation</b></p>	<p>Le SCS recommande que les Groupes de travail documentent toutes les explorations, discussions et autres choix techniques retenus pendant les Groupes de travail, même s'ils ne sont pas tous inclus dans les rapports, et de documenter la fiabilité pour chaque source de données dans le cadre d'une démarche favorisant le contrôle de qualité, la transparence et la continuité lors du changement de membres au sein des Groupes de travail. Le SCS recommande également qu'il soit tenu compte dans ce sens, des recommandations et observations formulées dans le rapport du Groupe d'experts.</p> <p>L'amélioration et l'accès aux données existantes constituent généralement un préalable au développement et à l'application d'approches de modélisation avancées. Les informations disponibles pour l'évaluation des stocks varient considérablement selon la zone et les pêcheries. Néanmoins certains stocks (notamment d'espèces à courte durée de vie) exigeraient d'autres approches d'évaluation. De plus, il se peut que certains problèmes de données nécessitent un appui technique. Le SCS recommande donc d'encourager l'exploration de méthodes alternatives d'évaluation lors des réunions futures et la recherche de moyens pour la formation des membres des Groupes de travail sur les méthodes d'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption et amélioration des méthodes d'évaluation des petits pélagiques et démersaux doivent être poursuivies. La version du modèle de production utilisé par le Groupe de travail sur les petits pélagiques de la sous-région nord devrait être développé (intégration des aspects environnementaux, d'autres versions des fonctions de production, de multiples indices d'abondance, les estimations des incertitudes, etc.).</li> <li>- Introduire des outils d'analyse des données de structures de tailles collectées dans les captures.</li> </ul>	<p>Sous-région nord</p> <p>Sous-région nord</p>
<p><b>Coopération</b></p>	<p>Le SCS recommande de soutenir le renforcement des échanges et de la coopération régionale en matière de recherche et de gestion car la plupart</p>	<p>- Organisation de sessions de formation pour les scientifiques du Groupe de travail sur les petits pélagiques de la sous-région nord sur les nouveaux</p>	<p>Sous-région nord et sud</p>

Axe nécessitant des mesures correctives ou un renforcement	Recommandations générales concernant les quatre Groupes de travail des deux sous-régions	Recommandations spécifiques	Sous-régions concernées
	<p>des stocks sont partagés entre les pays de la région. Il s'agit notamment de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation de séminaires thématiques régionaux ou des groupes d'étude entre les membres de ce Groupe de travail (stocks partagés, effets environnementaux, biologie, identification des stocks, etc.);</li> <li>• Organisation d'ateliers de formation sur de nouvelles approches (évaluation des stocks et autres).</li> <li>• Réunion de planification des campagnes.</li> </ul>	<p>outils d'évaluation présentés lors du dernier Groupe de travail (ex. SCAA).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un atelier de formation sur les méthodes d'évaluation des stocks adaptées aux espèces à courte durée de vie.</li> <li>- La tenue du Groupe de planification pour la coordination des campagnes acoustiques prévue en octobre 2015 doit être maintenue (cas des petits pélagiques-Nord).</li> <li>- Entreprendre l'inter-étalonnage de chaluts des différents navires de recherche au Maroc, Mauritanie et Sénégal.</li> </ul>	<p>Sous-région nord et sud</p> <p>Sous-région nord</p> <p>Sous-région nord</p>
<p><b>Amélioration des procédures</b></p>	<p>Le SCS recommande que les procédures convenues de préparation et de transmission des données pour le prochain Groupe de travail soient respectées. Les points focaux nationaux doivent veiller à ce que les données et documents de travail parviennent au responsable de chaque groupe d'espèces, au président du Groupe de travail et à la FAO, dans les délais convenus.</p>		

## ANNEXE 3

### Termes de référence du Groupe de travail sur la pêche artisanale

Le Groupe de travail sur la pêche artisanale du COPACE, en reconnaissant les initiatives et les instruments régionaux et internationaux récents sur la pêche artisanale, constitue une plateforme importante pour faciliter leur mise en œuvre parmi les membres du COPACE, et contribuer à une meilleure connaissance de la pêche artisanale.

Les activités du Groupe de travail sur la pêche artisanale devraient couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris les aspects récolte, transformation, commercialisation et consommation du secteur. À cette fin, la composition du Groupe de travail doit refléter les aspects multidisciplinaires de ses tâches.

Considérant la valeur ajoutée et la pertinence de l'information qui pourrait être fournie par les parties prenantes impliquées dans la pêche artisanale, le Groupe de travail encourage la participation, en tant qu'observateur, des parties intéressées impliquées dans la pêche artisanale dans la zone du COPACE, y compris les organes régionaux des pêches et les organisations professionnelles régionales. Le Groupe de travail sur la pêche artisanale peut établir des équipes de travail pour traiter de questions spécifiques selon les besoins.

Afin de réaliser une évaluation fiable des ressources halieutiques dans la zone du COPACE, les travaux et conclusions du Groupe de travail sur la pêche artisanale seront fournis non seulement au COPACE, mais également aux Groupes de travail sur l'évaluation des ressources démersales et des petits pélagiques.

Le Groupe de travail sur la pêche artisanale devra:

#### Collecte et analyse des données

1. Évaluer, harmoniser et promouvoir des méthodes et des outils communs pour la collecte et l'analyse de données sur la pêche artisanale, y compris sur les captures (en volume et en valeur) et l'effort ainsi que, lorsque c'est possible, des composantes post-récolte et des acteurs.
2. Améliorer les connaissances en matière de distribution spatiale, système de récolte, stratégies de pêche, ainsi que des coûts et des bénéfices du secteur artisanal.

#### Au niveau socioéconomique

1. Selon les besoins, faire réaliser des études socioéconomiques portant sur les aspects de la récolte, la transformation et la commercialisation du secteur artisanal.
2. Évaluer l'impact social et économique des réglementations de la pêche artisanale.

#### Au niveau de l'environnement

1. Évaluer les impacts des activités de la pêche artisanale sur l'environnement ainsi que les facteurs environnementaux ayant une influence sur le secteur, y compris le changement climatique.

#### Collaboration et liens

1. Reconnaître, promouvoir et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre des initiatives régionales et internationales pertinentes pour les travaux de ce Groupe de travail, y compris les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale en 2012, les Directives volontaires pour la sécurisation durable de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, adoptée par la FAO en 2014, et le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, adopté lors de la Conférence conjointe de l'Union africaine des Ministres de l'agriculture, du développement rural, des pêches et de l'aquaculture et approuvé par le Sommet des Chefs d'États et des gouvernements africains en 2014.

Le Groupe de travail sur la pêche artisanale formulera des recommandations pour une meilleure gestion du secteur artisanal, à partir des activités réalisées ci-dessus et en collaboration avec les Groupes de travail sur l'évaluation des espèces démersales et des petits pélagiques.